

Grandes lignes du projet académique

2013 - 2017



Les grandes lignes du projet académique 2013 – 2017

La fluidité du parcours de la maternelle au supérieur pour l'élévation du niveau de qualification des jeunes en général et en particulier l'augmentation du nombre de bacheliers des voies générale, technologique et professionnelle accédant aux études supérieures sont au cœur du nouveau projet académique.

Axe 1 : Mieux assurer la continuité et la fluidité des parcours par une mise en liaison des établissements (ECLORE : Ecoles Collèges Lycées pour l'Orientatation et la Réussite des Elèves)

Axe 1 - Obj 1. L'école primaire, une étape essentielle de la réussite de tous les élèves

1.1 Réaffirmer la place de la maternelle

- Scolariser les élèves de moins de 3 ans : un levier pour faire évoluer les pratiques.
- Prendre en compte, dès la maternelle, la diversité des enfants, créer un environnement scolaire dans lequel chacun a sa place : élèves, parents, partenaires...
- Construire une progressivité des apprentissages de la toute petite section vers la grande section.
- Faire évoluer, à l'échelle de l'académie, en lien avec les collectivités territoriales, l'aménagement des espaces scolaires (école, classe, intérieur et extérieur...) et la gestion du temps à l'école maternelle pour répondre à l'évolution du développement du jeune enfant.
- Développer et travailler en réseau sur les relations école/famille de la classe des moins de 3 ans.

1.2 Favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves

- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun.
- Repérer la difficulté scolaire suffisamment tôt en s'appuyant sur des évaluations diagnostiques.
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques par la mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes".

1.3 Instaurer une continuité dans la semaine scolaire pour mieux organiser les apprentissages

- Garantir la complémentarité éducative entre les projets des écoles et les propositions faites aux élèves dans les temps périscolaires.
- Élaborer des pratiques pédagogiques spécifiques pour les activités pédagogiques complémentaires.
- Développer toutes les formes d'accompagnement personnalisé.
- Concevoir des relations et des complémentarités entre l'ensemble des dispositifs d'aide : Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE), plus de maîtres que de classes, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED)...

Axe 1 - Obj 2. Favoriser les liaisons inter cycles et inter degrés pour fluidifier les parcours.

2.1 De la maternelle à l'élémentaire.

- Développer la coresponsabilité et conforter les échanges entre les enseignants de maternelle et de l'élémentaire.
- Assurer les transitions inter-cycles : cohérence des pratiques, continuité et progressivité des apprentissages, partage des outils...

2.2 De l'école au collège.

- Garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture de palier 2, à l'issue du parcours dans le premier degré.
- Assurer les transitions inter-cycles et inter-degrés dans le cadre du dispositif ECLORE (conseil école-collège, cycle CM2-6^e CESC inter degrés, projets d'écoles, projets d'établissement) pour garantir la cohérence des pratiques, la continuité et la progressivité des apprentissages et le partage des outils...

2.3 Du collège au lycée.

Pour le collège comme pour le lycée, l'année scolaire 2013-2014 sera une année de transition qui devra être mise à profit pour approfondir l'analyse des difficultés rencontrées et pour amorcer, de façon cohérente et concertée, les évolutions souhaitables.

- Garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture de palier 3.
- Assurer les transitions inter-cycles dans le cadre du dispositif ECLORE pour garantir la cohérence des pratiques, la continuité et la progressivité des apprentissages et le partage des outils...
- Favoriser une orientation choisie conditionnée par l'acquisition de savoirs, de connaissances et de compétences qui permettent la poursuite d'études

2.4 Du lycée au supérieur

Continuum bac-3/bac+3 : oser des parcours pour valider une formation diplômante et réussir son insertion professionnelle.

- Accompagner les élèves et les apprentis dans un parcours réfléchi et choisi.
 - Encourager et accompagner les établissements dans l'écriture d'un PDMF partagé au service de l'orientation des élèves.
 - Développer et favoriser l'aménagement des parcours en s'appuyant notamment sur les passerelles et les conventions entre établissements.
 - Réfléchir à l'évolution des modalités de suivi et d'accompagnement des élèves (tutorat, accompagnement personnalisé, entretien d'orientation, réunion parents/professeurs...).
- Développer et encourager les liens entre les établissements du secondaire et de l'enseignement supérieur.
 - Accentuer les actions de liaison dans les établissements du supérieur et au sein des lycées autour de deux axes forts : partage et échanges.
 - Créer une dynamique de travail collaboratif entre les enseignants du secondaire et les enseignants de l'enseignement supérieur.
 - Inscrire les établissements scolaires support de formations post-bac dans une dynamique de conventions avec le supérieur.
- Mettre en synergie les outils et les dispositifs d'orientation et de poursuite d'études pour un service optimisé aux élèves, aux familles et aux équipes pédagogiques.
 - Former les enseignants à l'utilisation des outils numériques pour un meilleur accompagnement des élèves dans leurs parcours d'orientation.
 - Privilégier un accès simplifié et accompagné pour les parents et les élèves aux outils incontournables de l'orientation.
 - Développer l'outil CAP SUP pour un accès à une offre complète : visite entreprise, mini stages,...

Axe 1 - **Obj 3. Développer la progressivité et la complémentarité des apprentissages par des parcours thématiques, pédagogiques et éducatifs de la maternelle au supérieur**

3.1 Les parcours artistiques et culturels

Des parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité conçus suivant les principes de cohérence, complémentarité, progressivité et équilibre.

3.2 L'éducation au développement durable

-Faciliter l'accès à la connaissance de la biodiversité pour mieux l'enseigner (diffuser les informations, former les enseignants, proposer des ressources documentaires, développer les échanges sur ce sujet dans le cadre des liaisons).

-Diffuser la pratique de démarches scientifiques de qualité autour de la biodiversité.

Stimuler les projets sur la biodiversité dans les établissements scolaire.

Mutualiser et valoriser les projets.

-Sensibiliser aux comportements éco-responsables.

3.3 Ancrer les valeurs de la République au cœur de l'École : le parcours citoyen.

- Construire un vivre ensemble pour un climat scolaire serein.

- Eduquer, dans le cadre d'un parcours allant de l'école au lycée, aux valeurs, aux institutions de la République Française, de l'Union Européenne et aux pratiques démocratiques, en s'appuyant notamment sur un enseignement moral et civique pour construire une citoyenneté républicaine et laïque.

- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons par la transmission des valeurs républicaines, par une éducation au respect mutuel et par un engagement, tout au long du parcours scolaire, pour une mixité plus forte des filières de formations et à tous les niveaux d'étude.

3.4 Assurer une éducation à l'orientation dans une logique de parcours

- Les parcours de découverte des métiers et des formations, futurs parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, concernent tous les élèves de la classe de cinquième aux classes terminales des lycées et se déclinent dans tous les E.P.L.E. Ils doivent permettre à chaque élève d'aller au plus loin de ses capacités, vers les études supérieures, à chaque fois que c'est possible.

Axe 2 - Promouvoir une école inclusive

Axe 2 – Obj 1. Favoriser le parcours scolaire des élèves à besoin éducatifs particuliers

- Développer les dispositifs de prévention de l'illettrisme.

- Développer la scolarisation et améliorer la continuité des parcours de formation des élèves en situation de handicap.

- Améliorer l'accompagnement des élèves présentant des difficultés ou des troubles d'apprentissage (dys).

- Conforter l'ambition de réussite pour tous les élèves de l'éducation prioritaire

Axe 2 – Obj 2. Lutter contre les interruptions de parcours de formation en mobilisant toute la communauté éducative de l'EPLÉ et ses partenaires

- Actionner les leviers existant dans l'EPLÉ notamment en s'appuyant sur la mise en œuvre des groupes de prévention du décrochage scolaire, afin de pour repérer les premiers signes de décrochage des élèves (comportements inadaptés, perte du sens de la formation, absentéisme...).

- Prévenir le décrochage par des pratiques pédagogiques adaptées (personnalisation des parcours, réassurance/estime de soi, projet personnel de formation...).

- Repérer les élèves concernés (Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) et mettre en œuvre, en amont comme en aval, des dispositifs de remobilisation des « jeunes décrocheurs » en s'appuyant sur les acteurs des réseaux existant (référénts décrochage en EPLÉ, réseau FORMation-QUALification-Emploi...).

Axe 3 - Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique

Axe 3 - Obj 1. Mettre le numérique au service de la réussite du parcours des élèves

- Développer des projets permettant l'adaptation du travail aux rythmes des enfants,
- Favoriser les collaborations entre élèves et l'affirmation de leur autonomie,
- Associer par le numérique les parents d'élèves à l'accompagnement de la scolarité de leur enfant et à la vie de l'école.

Axe 3 - Obj 2. Former, au et par le numérique, les enseignants

- Développer les compétences nécessaires au travail en équipe et en mode projet.
- Mobiliser des ressources nouvelles pour la formation des enseignants : volet numérique du PAF, projet M@gistère du CNDP.

Axe 3 - Obj 3. Mettre en place une nouvelle gouvernance académique du numérique au service de projets structurants

- Créer une direction du numérique, départements des usages, des développements, des infrastructures, des applications métiers, pour développer de nouvelles synergies au service des usagers.
- Poursuivre la mise en œuvre de projets structurants : ENT d'établissements, D'col, collège connecté.

Axe 4 - Une formation de qualité pour les personnels d'enseignement et d'éducation

Axe 4 – Obj 1. ESPE : refonder les savoirs et les pratiques professionnels

Fruit de la collaboration entre l'université de La Rochelle, l'université de Poitiers, le Cned et le rectorat de l'académie de Poitiers, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Poitiers met en œuvre :

- la refondation des savoirs et pratiques professionnels.
- le master professionnel « Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».
- L'entrée de l'École dans l'ère du numérique par le développement de nouveaux usages pédagogiques.

Axe 4 – Obj 2 : Développer la formation tout au long de la vie

- Adapter l'offre de formation tout au long de la vie pour élever le niveau de qualification des jeunes.
- Accueillir et accompagner pour une insertion sociale et professionnelle réussie
- Participer au développement économique, social et culturel du territoire en collaboration avec le conseil régional.
- valoriser des pôles d'excellence (lycée des métiers, campus des métiers et des qualifications..).
- Promouvoir précocement la démarche de VAE et celle de formation continue.

Axe 4 - Obj 3. Adapter l'offre de formation aux besoins générés par le projet académique

Dans le cadre de la formation continue privilégier les formations répondant aux besoins générés par la priorité donnée au parcours de l'élève de la maternelle au supérieur.